IFRS9 : Opportunité ou challenge pour les trésoriers ?

Emerson audit & conseil

Partenaire
3V Finance

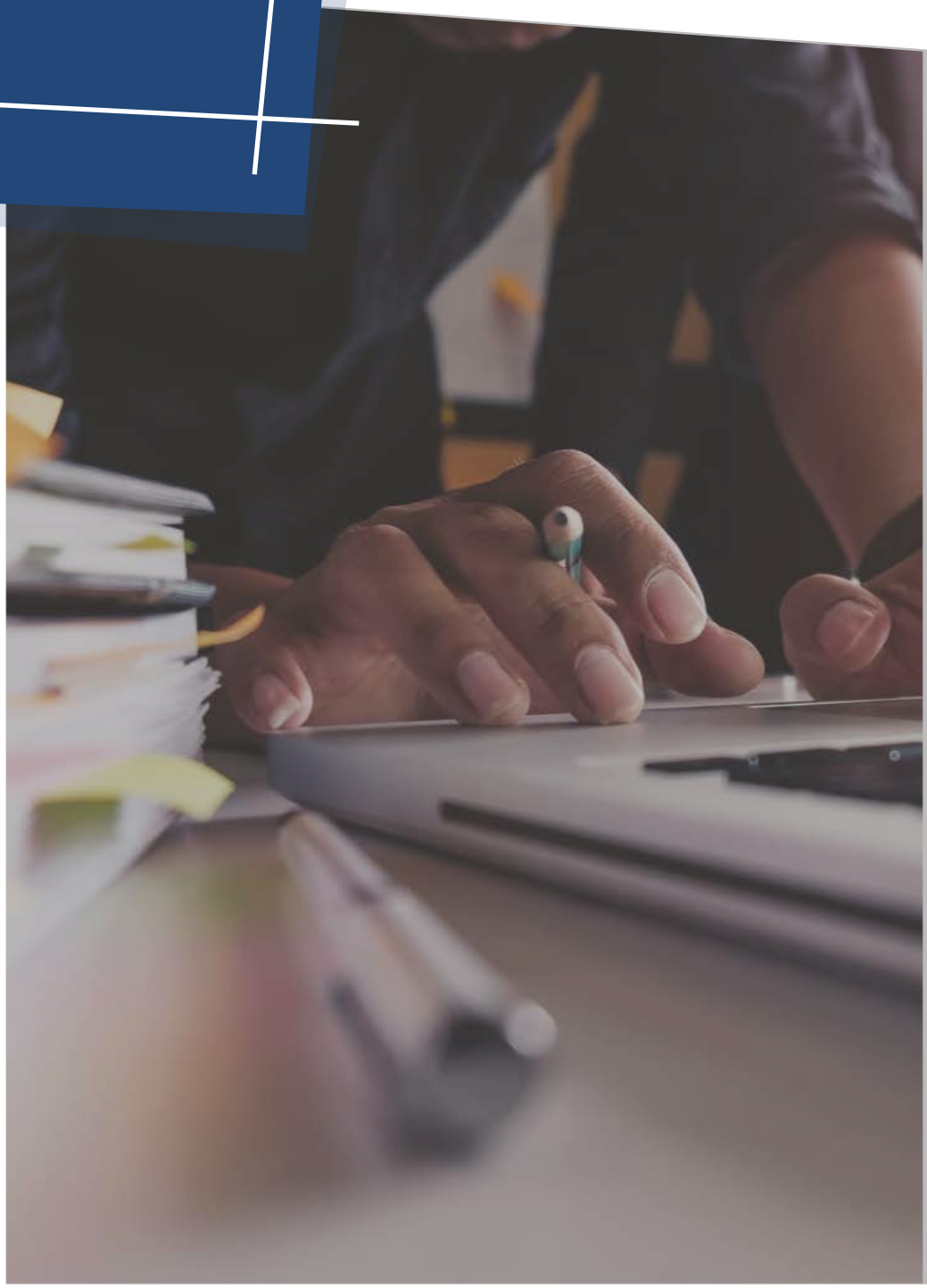

Avril - 2018

3V Finance

Emerson
audit & conseil

La transition vers IFRS9 pour un trésorier : (entre) challenge ET opportunité ?

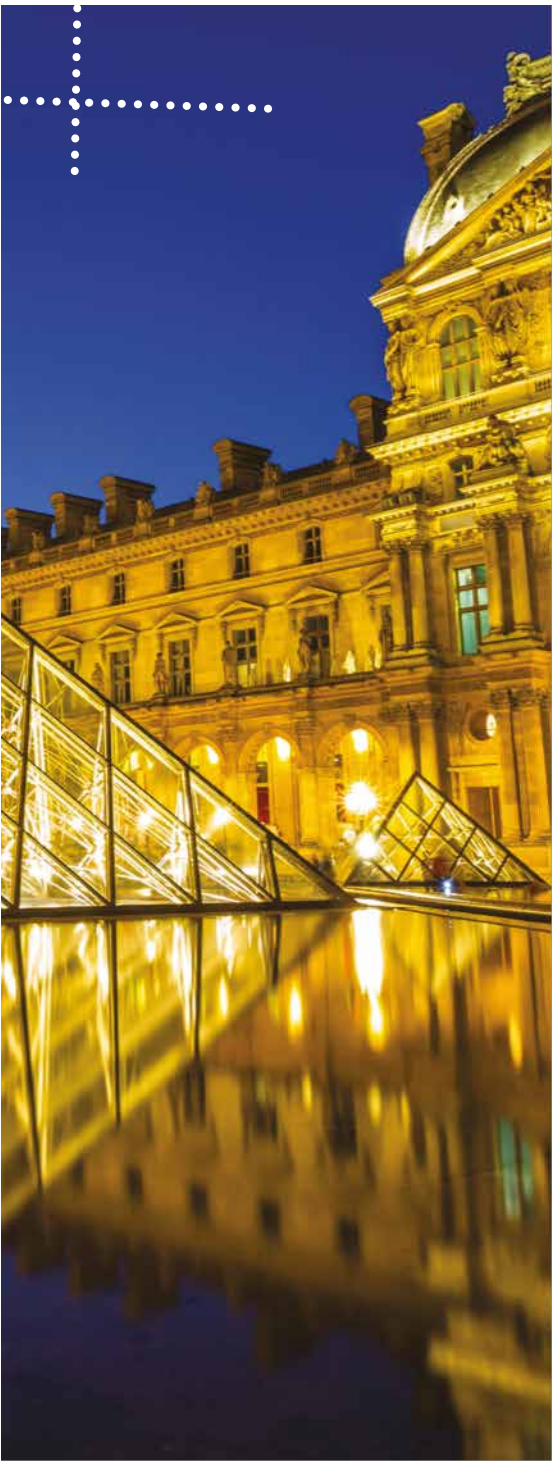

En réponse à la crise financière de 2008, l'IASB a longuement projeté puis finalement introduit la nouvelle norme « IFRS 9 » - afin de remplacer IAS 39 jugée obsolète et complexe – qui, vous le savez, est LE standard comptable applicable par les établissements concernés depuis le 1er janvier 2018.
Qu'est-ce que cela change pour vous ?

Ce nouveau standard change en profondeur la façon dont vous évaluez et classifiez vos actifs et passifs financiers, mais aussi vos méthodes de dépréciations des actifs financiers et de comptabilisations de vos couvertures financières.

Alors vous, trésoriers d'entreprise, qui traitez ces instruments financiers de façon quotidienne, êtes-vous bien armés pour faire face à ce changement et opérer cette transition ?
Cette mise en conformité avec IFRS 9 ne serait-t-elle pas également l'occasion de mettre à plat/repenser vos modes de gestion, vos règles et vos procédures et vos schémas comptables dans vos systèmes … ?
Entre challenge et opportunités, nous vous proposons de vous donner quelques clés qui vous aideront dans cette évolution.

En tant que Trésorier, la norme IFRS 9 vous concerne si vous vous retrouvez dans au moins un des cas :

> Vous détenez des parts d'OPCVM et des actions

> Vous détenez des titres et pensez dégager une plus-value de cession

> Vous avez des créances clients significatives OU avec une longue maturité OU avec des taux de défaut élevés dans votre bilan

> Vous avez renégocié vos dettes financières

> Vous ne pouvez pas aujourd'hui refléter toutes vos couvertures en comptabilité



IFRS 9, de QUOI s'agit-il ? QUELS enjeux seront les vôtres

La norme IFRS 9 apporte une amélioration au modèle général de comptabilisation puisqu'elle propose une approche visant à faire converger la comptabilité de couverture des instruments financiers avec la réalité de la gestion des risques financiers de l'entreprise. Elle se veut plus pragmatique, plus flexible et plus qualitative que son prédécesseur, et en tout cas, davantage en ligne avec la réalité du contexte économique et financier dans lequel vous évoluez.

Le processus de transition vers une adoption complète de la norme va se dérouler en trois phases. Chacune d'entre elles, comme vous le constaterez, nécessitera des transformations de grande ampleur, souvent proportionnelles à la taille de votre entreprise, qui auront un coût humain et financier à ne pas négliger.

Phase 1 : Classement et évaluation des actifs et passifs financiers.

En ce qui concerne les actifs financiers, le changement majeur du passage à la nouvelle norme IFRS 9 résidera, non pas dans leurs modalités d'évaluations comptables puisqu'elles restent identiques - à savoir, évaluation au coût amorti, évaluation en juste valeur par les autres éléments du résultat global (ou OCI) et évaluation en juste valeur par P&L - mais dans les critères de classement des actifs financiers :

· Un premier critère basé sur les caractéristiques contractuelles des actifs (critère "SPPI" : "Solely Payment of Principal and Interest") : contrat donnant lieu seulement au paiement des intérêts et du capital,

· Un second critère basé sur le modèle économique de la gestion des actifs "SPPI" ou "Business Model" comprenant 3 grandes catégories : HTC ("Hold to Collect", HTCS ("Hold to Collect & Sell").

A noter : les anciennes catégories telles que HTM (Held To Maturity) ou AFS (Available For Sale) disparaissent sous IFRS 9.

IAS 39		IFRS 9		
Classement	**Exemple d'actifs financiers détenus en trésorerie**	**Critère SPPI (1)**	**Business Model**	**Classement**
Prêts et Créances "Coût amorti"	Créances commerciales et autres	Oui	HTC	Coût amorti
		Oui	HTCS (4)	FVOCI / FV P&L
Prêts et Créances "Coût amorti"	Prêts court / long termes	A vérifier	HTC	Coût amorti (2)
		A vérifier	HTCS	FVOCI / FV P&L (2)
Détenus jusqu'à maturité "Coût amorti"	Dépôts à court terme	A vérifier	HTC	Coût amorti (2)
		A vérifier	HTCS	FVOCI / FV P&L (2)
"Coût amorti"	Cash disponible	Oui	HTC par défaut	Coût amorti
Disponibles à la vente "FVOCI"	Placements obligataires	A vérifier	HTC	Coût amorti (2)
		A vérifier	HTCS	FVOCI / FV P&L (2)
Disponibles à la vente "FVOCI" OU FV P&L "FVPL"	Actions / Titres de participation non consolidés	NA	NA	FVOCI non recyclable (3)
		NA	NA	FV P&L
FV P&L "FVPL"	Placements court terme (ex: SICAV, OPCVM)	Non	NA	FV P&L

(1) Les flux de trésorerie sont-ils représentatifs d'intérêts ou de remboursement du capital à des dates déterminées ?
(2) Si critère SPPI rempli; sinon JV P&L
(3) Option irrévocable
(4) Cession de créances décomptabilisante



Avis d'expert : « Recenser et identifier l'ensemble de vos actifs financiers est l'étape indispensable pour démarrer cette mise en conformité. »

Cette première phase de classement et d'évaluation des actifs financiers représente a priori un faible impact pour les entreprises ayant un portefeuille de placements classiques du type équivalents de trésorerie ». En revanche, pour celles détenant des portefeuilles de placements autrement plus complexes à maturités plus longues, les enjeux seront potentiellement plus significatifs. En tout état de cause, un travail de recensement et d'identification de l'ensemble des actifs financiers (reconnus ou non à juste valeur) sera nécessaire afin de préparer au mieux cette transition.

S'agissant des passifs financiers (ex : dette bancaire ou obligataire, billets de trésorerie), la quasi-totalité des dispositions d'IAS 39 est reprise, à l'exception du cas d'un passif financier désigné en JV par résultat, le gain ou la perte attribuable aux variations du risque de crédit propre est (sauf exception) comptabilisé en OCI. Le montant résiduel de la variation de la JV sera alors comptabilisé en résultat.

A noter qu'un amendement d'IFRS 9 en 2017 a précisé le traitement comptable d'une renégociation de dette ne donnant pas lieu à décomptabilisation qui introduit des changements avec IAS 39 à retraiter rétrospectivement au 1er janvier 2018.

Phase 2 : Dépréciation des actifs financiers.

Cette deuxième phase concerne particulièrement les établissements financiers détenteurs de gros portefeuilles d'actifs à longues maturités comme les banques ou les assurances.

Afin de redéfinir la méthode de dépréciation des actifs, le standard IFRS 9 introduit la notion de « pertes de crédit attendues » - qui remplace le modèle des pertes encourues » d'IAS 39 – laquelle se définit comme étant la valeur actuelle des insuffisances de paiements futurs calculés sur une base probabilisée. L'objectif derrière cette nouvelle notion est d'anticiper les évolutions du risque de crédit relatif à un actif détenu et ses potentielles pertes attendues en introduisant une approche prospective de provisionnement en 3 catégories du risque de crédit :

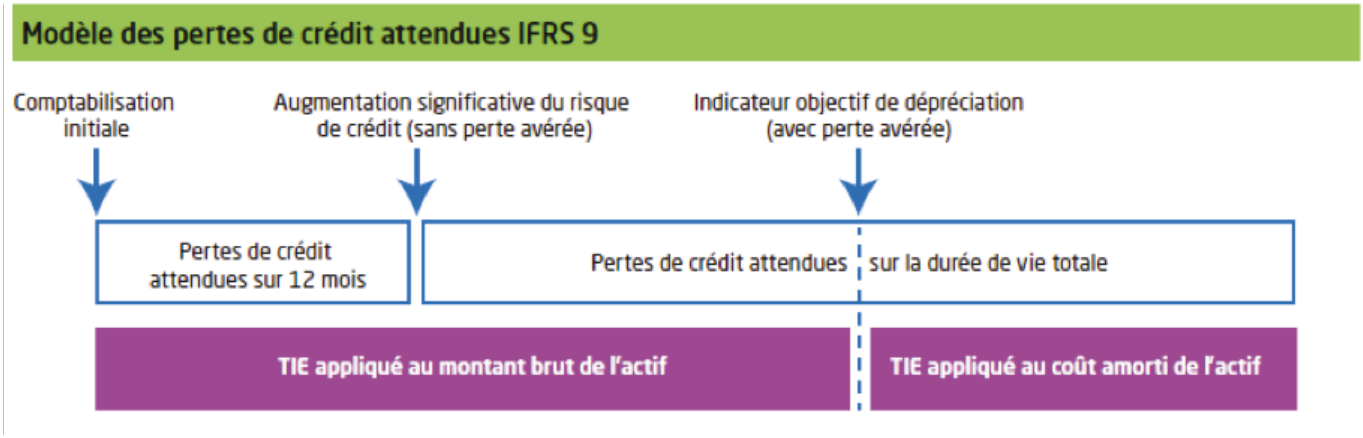

Cette notion de « perte de crédit attendues » requiert le développement d'un modèle de calcul des provisions à faire valider par les CAC, mais aussi l'intégration de données de marchés/économiques supplémentaires afin d'évaluer les pertes de crédit à plus long terme et de façon plus précise.

Les corporates sont aussi concernées sur leur portefeuille
d'actifs financiers à moyen et long terme qu'ils peuvent détenir et dans une moindre mesure sur leurs créances commerciales.

En effet, une approche simplifiée est prévue par la norme pour les créances commerciales pour lesquelles une matrice de provisions est acceptée. Cette approche est basée sur :

· Un premier critère basé sur les caractéristiques contractuelles des actifs (critère "SPPI" : "Solely Payment of Principal and Interest") : contrat donnant lieu seulement au paiement des intérêts et du capital,

· Un second critère basé sur le modèle économique de la gestion des actifs "SPPI" ou "Business Model" comprenant 3 grandes catégories : HTC ("Hold to Collect", HTCS ("Hold to Collect & Sell").

Phase 3 : Comptabilité de couverture.

Arrive enfin la troisième et dernière phase pour la transition vers IFRS 9. Elle concerne la comptabilité de couverture, sujet particulièrement impactant pour vous, trésorier, qui traitez ces outils au quotidien.

En effet, IFRS 9 va apporter une certaine forme de souplesse et de flexibilité sur la comptabilité de couverture qui sera (enfin) alignée sur le modèle de gestion des risques de votre entreprise, sans toutefois modifier la typologie actuelle des relations de couverture.



3 nouveaux principes sont à retenir :

1. Tout d'abord, au chapitre de l'évaluation de l'efficacité de couverture, vous rencontrerez ces principaux changements :

· la suppression de la fourchette 80-125% et l'introduction d'un ratio de couverture cible défini par la gestion,

· une approche désormais plus qualitative du test prospectif,

· un rééquilibrage (« rebalancing ») du ratio de couverture sans déqualification en cas de déséquilibre trop important de la relation de couverture (surtout dans le cas des matières premières et change).

2. Ensuite, vous aurez la possibilité de qualifier un plus large éventail de stratégies de couvertures à une comptabilité de couverture comme par exemple :

· les couvertures de positions nettes (ex : couverture d'une position nette importatrice en devise contre euros),

· les couvertures de positions agrégées y compris constituées d'un dérivé (ex : couverture d'une dette synthétique à taux variable constituée d'une dette à taux fixe et d'un swap de taux),

· les couvertures par strates (ex : couverture des 20 derniers M€ à rembourser d'une dette de 100 M€, pas de déqualification à prévoir en cas de remboursement anticipé à hauteur de 80 M€),

· les composantes de risque d'éléments non financiers (ex : la composante Aluminium LME du prix d'approvisionnement d'une canette).

3. Enfin, certains principes comptables, comme la possibilité d'exclure de la relation de couverture la valeur temps d'une option achetée, la composante « forward » (report / déport) des contrats à terme et les marges entre devises (« foreign currency basis spreads ») et les assimiler à un « coût » lié à la couverture (comptabilisé en OCI et amorti), vont permettre, couplés avec les changements cités au-dessus, de réduire sensiblement la volatilité dans vos résultats.



Ces bénéfices viendront bien évidemment en contrepartie de travaux, notamment d'estimation des impacts liés au traitement rétrospectif des coûts de couverture, et nécessitera également pour vos équipes comptables de se mettre au diapason avec l'évolution de la documentation. Documentation qui, vous l'aurez compris, reste obligatoire. Notamment, l'inefficacité doit toujours être mesurée et comptabilisée en résultat.

Mise en conformité – le système d'information (SI) a un rôle important à jouer.

Enfin, s'agissant des systèmes d'informations actuellement en place au sein des départements Trésorerie et Financements de votre entreprise, ils devront eux aussi « jouer le jeu » de la mise en conformité avec les nouvelles règles IFRS 9. Ces solutions doivent vous aider à :

· Améliorer les procédures de contrôle et de qualification comptable,

· Se mettre à jour des nouvelles règles de gestion de la comptabilité de couverture et mesure quantitative du ratio de couverture,

· Produire les supports, documentations et reportings répondant aux exigences des autorités financières et autres parties prenantes (actionnaires, superviseurs, analystes...).

Votre partenaire technologique / IT se doit de suivre les évolutions réglementaires et de vous accompagner avec des solutions à jour vous permettant d'évoluer en toute conformité.



En conclusion

Plus qu'une simple mise en conformité « technique» à un nouveau standard comptable, la transition vers IFRS 9 devrait être l'occasion pour vous de réaliser un inventaire exhaustif des actifs et passifs financiers de votre entreprise, de repenser vos méthodes de comptabilisation, de redéfinir vos business models, et enfin vos stratégies de couverture des risques.

« Les entreprises qui verront cette mise en conformité comme une opportunité bénéficieront d'une transition facilitée avec des avantages à la clé dans leur gestion. C'est une bonne façon pour les entreprises de prendre du recul et de déceler de nouveaux axes d'amélioration, comme la fiabilisation et l'automatisation de sa gestion des couvertures des risques financiers. »



3V Finance

Information

L'INFORMATION COMPRISE DANS CE DOCUMENT EST CONFIDENTIELLE. TOUTE UTILISATION OU REPRODUCTION DE CES DOCUMENTS, SANS LE CONSENTEMENT DE LA SOCIÉTÉ 3V FINANCE, EST INTERDITE.

Les textes et les éléments graphiques, leur présentation et leur assemblage figurant dans le présent document, le site ou les applications sont la propriété exclusive de 3V Finance SA. Ils constituent des œuvres et sont protégés en tant que telles par les lois des pays du monde entier et les traités internationaux.
3V Finance, ses services et logiciels sont protégés au titre des marques.
Toutes les données relatives à des personnes recueillies directement par 3V Finance et diffusées sur son site ou ses applications ou dans le présent document ont fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès des intéressés.
Toute utilisation, dans le site ou dans les applications, de logos, d'informations nominatives appartenant à un tiers ainsi que toute diffusion d'articles parus dans la presse écrite ont fait l'objet d'une autorisation préalable, expresse et écrite (sur support papier ou électronique).



A propos :

Emerson audit & conseil

Créé en 2007, Emerson Audit & Conseil est un acteur indépendant sur les métiers de l'audit, de l'expertise comptable et du conseil.
Constitué d'une équipe dynamique et pluridisciplinaire de plus de 80 consultants expérimentés, Emerson Audit & Conseil a pour ambition d'offrir à ses clients une prestation d'excellence et de devenir une alternative aux grands cabinets d'audit et conseil.
Emerson Audit & Conseil accompagne ainsi les Directions Financières d'ETI et grands groupes dans leurs projets et les assistent opérationnellement sur leur métier :
Trésorerie & Gestion des risques financiers,
Consolidation, Controlling & Expertise IFRS,
Optimisation de la fonction Finance,
Audit & Contrôle interne,
Comptabilité et fiscalité.

Contact : M. Brice Euvé, Partner chez Emerson
beuve@emerson-groupe.com
www.emerson-groupe.com

Auteur :
Anne-Sophie Henriot a rejoint Emerson Audit & Conseil en 2017 au sein du pôle Trésorerie et Risques de marché, et dispose de plus de 12 ans d'expérience auprès d'institutions bancaires et de grands groupes industriels où elle a exercé plusieurs fonctions opérationnelles au sein des départements Trésorerie, Financement et Gestion des risques financiers. Elle a notamment été co-responsable de la salle des marchés du groupe ArcelorMittal. www.emerson-groupe.com

EMERSON AUDIT ET CONSEIL a travaillé sur des missions d'intégration du système de trésorerie et de paiement associant la solution de trésorerie experte en gestion des risques financiers titan treasury. EMERSON fournit des prestations :
- d'assistance à la conduite du changement chez des clients qui souhaitent intégrer la gestion des risques de marché, de liquidité, de crédit à leur démarche d'optimisation et d'automatisation de leurs processus de gestion du risque au sein du département de la trésorerie et des financements, d'ALM du front jusqu'à la comptabilité,
- de maîtrise d'ouvrage de la solution titan treasury (conseil, paramétrage comptable, assistance à la recette, documenta-

A propos :

3V Finance

Depuis 30 ans, nous sommes l'acteur de référence spécialisé dans la conception de solutions modulaires de trésorerie, expertes en gestion des risques.

Détenue à 100% par Viel & Cie (Tradition, Bourse Direct, ...), dont l'actionnariat est stable depuis 30 ans, nous bénéficions des services administratifs intégrés du groupe. Nos équipes sont totalement dédiées à l'activité d'édition de logiciels financiers et au service de nos clients.

3V Finance est classée parmi les 500 entreprises de la Tech française et marque sa différence par une R&D 100% made in France et le développement de ses propres librairies financières. La société propose des fonctionnalités avancées à forte valeur ajoutée. Le logiciel titan treasury a été développé pour être accessible à tous, avec pour objectif d'avoir des clients autonomes dans leur gestion.



FR
9 Place Vendôme
75001 Paris
+33 (0) 1 85 65 56 04 www.3vfinance.com

Téléchargez la brochure

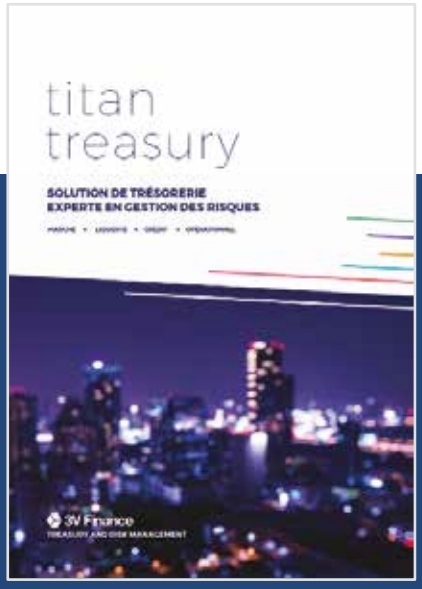

titan treasury est la solution de trésorerie, experte en gestion des risques financiers, qui permet à ses utilisateurs d'opérer simultanément dans 3 dimensions : gestion de la rentabilité, de la liquidité et du risque. titan est spécialement conçu pour améliorer votre analyse et la gestion globale de vos risques financiers au sein de la trésorerie.

Vous disposez des meilleurs outils pour le suivi de tous vos instruments, pour modéliser vos scénarios et analyses de marché et répondre aux exigences réglementaires. Tout cela sans changer vos outils de trésorerie actuels, en optimisant les données existantes dans votre système d'information.

Emerson audit & conseil

3V Finance